



## NOTE STAGE REALISE DANS LE CADRE D'UNE CESURE

### **Cadre réglementaire :**

Le stage correspond à une période de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet de césure au préalable soumis et accepté par l'UPVD et approuvé par l'organisme d'accueil.

Le décret 2021-1154 du 03/09/2021 autorise la tenue des stages dans le cadre d'une césure. **Cela ne modifie pas la définition du stage et les textes relatifs aux stages sont applicables aux césures sous forme de stage, à l'exception des [articles D124-1 qui rattachait nécessairement un stage à un cursus, D124-2 qui impliquait que ce cursus comporte un volume minimum de 200 heures d'enseignement et D124-4-1° du code de l'éducation relatif à la mention du cursus suivi dans la convention de stage.](#)**

*Nb* : Les stages étaient jusqu'alors impossibles pour les doctorants, leurs cursus ne comprenant pas 200 heures d'enseignement par an. Désormais, un doctorant pourra demander à bénéficier d'une césure sous forme de stage.

### **Précisions pour les stages sous forme de césure :**

- Convention de stage : la convention type est ajustée pour tenir compte du non rattachement au cursus mais elle reste obligatoire.
- Encadrement pédagogique : L'enseignant référent du stage peut aussi être celui qui encadre la césure mais cela n'est pas obligatoire. Il est possible que le référent n'ait pas le statut d'enseignant dès lors qu'il a vocation à enseigner et qu'il / elle assure l'accompagnement de l'étudiant de la conception du projet à son évaluation.
- Nature du stage : Le stage effectué pendant une césure ne peut pas être un stage obligatoire pour l'obtention d'un diplôme.

### **Procédure :**

L'étudiant souhaitant réaliser une césure sous forme de stage doit dans un premier temps respecter la [procédure de césure à l'UPVD](#).

L'étudiant saisit sa convention de stage sous forme de césure sur P-stage, l'imprime en 3 exemplaires les signe et les fait signer à l'organisme d'accueil et les transmet à sa composante qui fera signer les conventions au responsable pédagogique et directeur de composante.

### **En cas de questions :**

- [referent-cesure@univ-perp.fr](mailto:referent-cesure@univ-perp.fr)
- [pstage@univ-perp.fr](mailto:pstage@univ-perp.fr)
- [FAQ Stage sous forme de césure](#)
- [Guide de la césure](#)